

## KM 7 :

La Maladrie est un endroit éloigné qui accueillait les lépreux et autres contagieux. Un peu plus bas, sur votre gauche, Clinchemore, une maison à étage où habitait Madame de Villedieu, une célèbre romancière et poétesse du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## KM 7,6 :

Au fond de la vallée, l'étang et ses aménagements peuvent vous inciter à faire une petite pause.

Remonter vers le village. A gauche, un chemin assez raide vous amène rue du Dauphin et sur le fossé de la Motte Féodale.

## KM 8,5 :

A noter : le four à chanvre. Monter sur la Motte Féodale du côté gauche pour découvrir les vestiges des fortifications du Saosnois réalisés par les seigneurs de Bellême. Profiter de la vue sur la forêt de Perseigne et des alentours. Rejoindre l'église du XII-XV<sup>ème</sup> siècles, dédiée à Saint Rigomer et St Rémi.

Se diriger vers la place du Général de Gaulle et rejoindre la Maison du Chanvre et de la Ruralité.

Le circuit touche à sa fin, suivre le balisage pour revenir au parking de la voie verte du Saosnois.

## Conseils aux promeneurs

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

### ⇒ Les propriétés,

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies.  
Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

### ⇒ L'environnement,

Respectez les espaces naturels (faune et flore).  
N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...)  
Ne jetez pas vos détritiques le long du sentier.  
Ne faites pas de feu.

### ⇒ Les habitants et utilisateurs du chemin,

Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées.  
Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.

En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage, merci de nous avertir au :

33 (0)2 43 97 25 31

(Communauté de Communes du Saosnois)

33 (0)2 43 97 60 63

(Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois)

A très bientôt sur les autres circuits de la Voie Verte...



VOIE VERTE DU SAOSNOIS

Mamers – Les Mées 12,2 KM

## SAINT REMY DU VAL

Circuit n°4

Départ : Parking de  
l'Ancienne Gare

### Infos circuit

- ◆ Distance à parcourir : 10 km
- ◆ Durée : 2H30 à 3H
- ◆ Terrain : 30% de terre et 70% de goudron
- ◆ Relief : dénivellé 62 mètres
- ◆ Ombrage : Peu
- ◆ Niveau : Facile
- ◆ Commune traversée : Saint Rémy du Val

Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois

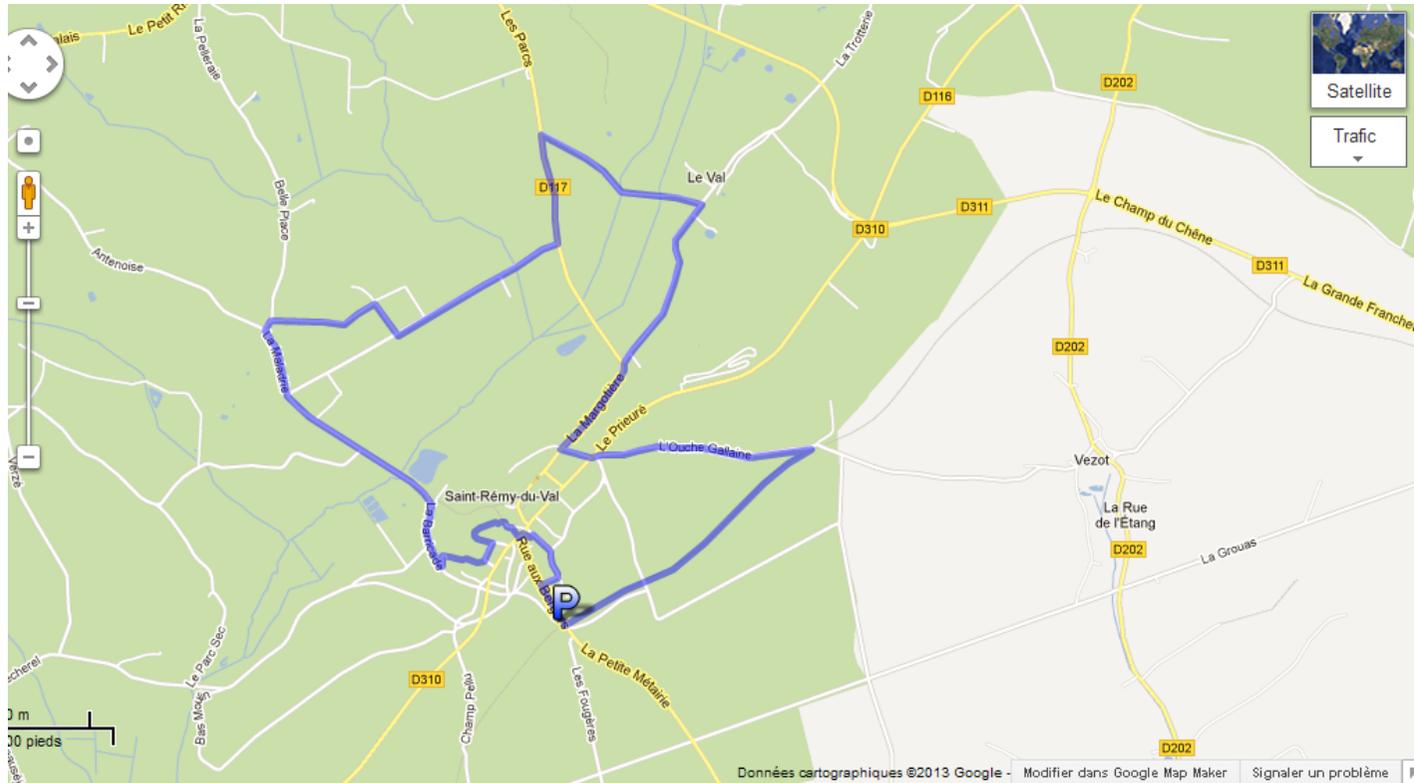
33(0)2 43 97 60 63

Communauté de Communes du Saosnois

33 (0)2 43 97 25 31

# ITINERAIRE

*Départ* : Parking de l'Ancienne Gare



## *KM 0 :*

Traverser la route et prendre la Voie Verte en passant devant la gare, elle porte encore l'ancien nom de la commune ***Saint Rémy du Plain***. Suivre la Voie Verte sur 1km450. Au stop, tourner à gauche et suivre la route communale jusqu'à l'entrée du village.

## *KM 2,5 :*

A droite, découvrez l'ancien Prieuré, et sa ***Chapelle Notre Dame de Toutes Aides*** qui est un haut lieu de pèlerinage. Traverser la D310, près du rond point pour prendre le chemin qui descend. En bas, tourner à droite et suivre la route jusqu'au village « Le Val », un ancien marquisat devenu commune, puis rattaché à Saint Rémy du Plain en 1965, formant ainsi la commune de Saint Rémy du Val.

## *KM 4 :*

A gauche, prendre le chemin du moulin. A la courbe, un petit pont enjambe la rivière La Bienne. A la sortie du chemin, prendre à gauche la D117 puis la première à droite. Après les « Parcs Auberts » prendre le 2ème chemin à droite.

## *KM 6 :*

Le chemin de la Chouasnière vous offre une jolie vue sur le village de Saint Rémy du Val. A la sortie, prendre à gauche et encore à gauche.

